

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4583

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MIFTATI Mohamed

Date de naissance :

1943

Adresse :

5 Jamila Fakir 236

Tél. : 0648207660

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHRAIBI Faïcel
Médecine Générale - Médecin du Travail
Echographie Générale
Jamila 7 Rue 14 N° 82 Cité Djemaa
Casablanca Tél. 0522 20 45 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA + A phle jup

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/12/2012		1	150,00	 Dr. CHRAIBI Faïçal Générale - Médecin du Travail Graphie Générale N° 82 Cite Diemaiâ 052294531

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE HANAN DR BEN HANAN HANAN JAMILAVRAK 183 N° 38 522595300	10/10/2021	100610 XAF

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	<p>D 00000000 00000000 G</p> <p>00000000 00000000</p> <p>35533411 11433553</p> <p>B</p>	<p>MONTANTS DES SOINS</p>
<p>[Création, remont, adjonction]</p> <p>Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		
<p>DATE DU DEVIS</p>		
<p>DATE DE L'EXECUTION</p>		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur CHRAÏBI Faïcel

الدكتور الشرابي فيصل

- Médecine Générale
- Médecin du travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG



- الطب العام

- طب الشغل

- الفحص بالصدى

- التخطيط الكهربائي للقلب

10/02/2022

Casablanca, le الدار البيضاء في

Monsieur MIFTAHI MED

1/ ANGLOR 5mg

1 cp le matin pdt 3 mois

2/ AMOXIL 1g Cp

1 cp matin et soir pdt 06j avant repas

3/ RAZON 40 mg

1 cp le soir pdt 1 mois

4/ SEROPLEX 10 mg

1 cp le matin pdt 2 mois

5/ ENROUEX

2 c à c avant les repas matin, midi et soir

6/ PRIMALAN 10MG

1 cp le soir pdt 15j

PPV 430 H 00
PER 04/23
LOT K1093

PPV 430 H 00
PER 09/22
LOT J2427

PPV: 103,60 DH
LOT: 647147
PER: 12/22

LOT : 611
PER : 10/23
PPV : 180,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Seroplex 10mg, cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH

6 118001 081363

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Seroplex 10mg, cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH

6 118001 081363

LOT 097950/FC28
PER 10/2024
PPC 59.50

Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecine Générale Médecin du Travail
Echographie Générale
Jamilia 7 Rue 14 N° 82 Cité Djemâa

54,00

جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف .

Jamila 7, Rue 14 N°82 , Cité Djemâa - Casablanca -Tél.: 05 22 29 16 31